





**Aix en Provence**  
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2015-94**

**Séance publique du**

**31 mars 2015**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Président de la  
Communauté du Pays d'Aix**

|  |
|--|
| Accusé de réception en préfecture  |
| Identifiant : 013-211300017-20150331-<br>lmc163537-DE-1-1  |
| Date de signature : 02/04/2015   |
| Date de réception : jeudi 2 avril 2015   |
|  <b>POUR CERTIFICATION DU<br/>CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b><br>- ACTE SIGNÉ ✓<br>- COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓<br>- ACTE TRANSMIS POUR<br>EXERCICE DU CONTRÔLE DE<br>LÉGALITÉ ✓<br> |

**OBJET : RESTAURATION DE LA CHAPELLE DE LA CONSOLATION- AUTORISATION DE TRAVAUX- ADOPTION DE LA FICHE OPERATIONELLE- DEMANDE DE SUBVENTION FONDS DE CONCOURS- ACTUALISATION DES DEMANDES**

Le 31 mars 2015 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 20/03/2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaelle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Christine BERNARD à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Edouard BALDO, Madame Sylvaine DI CARO à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Liliane PIERRON, Madame Souad HAMMAL à Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Stéphane PAOLI à Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Christian ROLANDO à Madame Brigitte DEVESA, Madame Françoise TERME à Madame Charlotte BENON.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Raoul BOYER, Madame Catherine ROUVIER, Madame Josyane SOLARI.  
Secrétaire : S.DIJON

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



08.05

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services  
Direction Des Musées & Du Patrimoine  
Culturel

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 31 MARS 2015

Nomenclature : 7.5  
Subventions

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

**Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE**

**OBJET** : RESTAURATION DE LA CHAPELLE DE LA CONSOLATION- AUTORISATION DE TRAVAUX- ADOPTION DE LA FICHE OPERATIONELLE- DEMANDE DE SUBVENTION FONDS DE CONCOURS- ACTUALISATION DES DEMANDES- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Chapelle de la Consolation (dite chapelle saint Jacques ou chapelle de l'Hôpital) est inscrite au titre des Monuments Historiques par arrêté préfectoral du 3 novembre 1987.

Elle est située le long de l'avenue Philippe Solari et est enclavée dans les bâtiments de l'Hôpital Saint Jacques. Les origines de cet édifice remonteraient vers la fin du XI<sup>e</sup> siècle et la chapelle actuelle occupe l'emplacement d'une ancienne église romane dédiée à Saint André : elle n'a pris le nom de Notre Dame de Consolation ou de Pitié qu'en 1326. Elle fût intégrée à l'ensemble hospitalier, édifié par le consul et mécène, Jacques de la Roque au début du XVI<sup>e</sup> siècle.

Par délibération 2013.657 en date du 18 novembre 2013 dernier, vous avez autorisé le marché de désignation du maître d'œuvre pour conduire un diagnostic concernant la façade et le parvis de cet édifice : en 2014, une étude a été réalisée par Thierry Durrousseau, architecte du patrimoine afin d'effectuer un diagnostic sanitaire du bâtiment, de dresser la liste des travaux à réaliser ainsi que de procéder à l'évaluation financière pour la restauration envisagée et d'assurer le suivi du chantier jusqu'à sa réception,

Par délibérations 2010.505 en date du 17 Mai 2010, 2011.568 en date du 23 Mai 2011, 2012.535 en date du 29 Mai 2012, vous avez autorisé Madame le Maire ou l'Elu délégué à solliciter les demandes de subventions ainsi que les fonds de concours auprès de la Communauté du

Pays d'Aix concernant ce projet de restauration au plus fort taux dans le cadre du plan Patrimoine,

L'estimation financière de la totalité de l'opération (maîtrise d'oeuvre, préparation et sécurité du chantier ainsi que les travaux) s'élève à 501 088,00 € H.T,

Compte tenu des éléments récents présentés dans le diagnostic réalisé par l'architecte désigné, notamment en ce qui concerne la nature des éléments de restauration à envisager sur l'édifice (sculptures, vitraux, portail) et d'effectuer également des travaux à l'intérieur de l'édifice,

Compte tenu de l'actualisation de l'estimation financière des travaux réalisée en 2014,

En application de ces dispositions, je vous propose, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** le principe de la mise en œuvre des travaux de restauration de la chapelle de la Consolation ( ou chapelle de l'Hôpital) pour un montant total estimé à 501 088,00 € H.T. ( 601 305,60 € T.T.C.), opération présentée au D.O.B. ( débat d'orientation budgétaire)

- **ADOPTER** la fiche opérationnelle ci-jointe qui autorisera les marchés de travaux de restauration,

- **AUTORISER** la Direction des musées et du patrimoine culturel à effectuer la consultation des entreprises qui seront amenées à être recrutées pour réaliser ces travaux,

- **DIRE** que la dépense correspondante sera imputée au budget de la Ville, Direction des musées et du patrimoine culturel, chapitre 90324-2135-2054 qui présente les disponibilités suffisantes,

- **AUTORISER** madame le Maire ou l'Elu délégué à signer tous documents et à solliciter auprès de tous nos partenaires publics ou privés les subventions et fonds de concours au plus fort taux (Etat, Région P.A.C .A, Conseil Général des Bouches du Rhône, communauté du Pays d'Aix)

- **DIRE** que la demande de fonds de concours 2015, qui sera formulée par la Ville d'Aix en Provence auprès de la Communauté du Pays d'Aix concernant ce projet de restauration patrimoniale, annule et remplace les fonds de concours précédemment votés par la communauté du pays d'Aix ( fonds de concours 2011 voté le 27 juillet 2011 pour un montant de 26 756,00 € et fonds de concours voté le 28 juin 2012 pour un montant de 26 953,00 €) compte tenu de leurs délais de prescription,

- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier principal d'Aix Municipale à faire recette des sommes correspondantes.

DL.2015-94 - RESTAURATION DE LA CHAPELLE DE LA CONSOLATION- AUTORISATION DE TRAVAUX- ADOPTION DE LA FICHE OPERATIONELLE- DEMANDE DE SUBVENTION FONDS DE CONCOURS- ACTUALISATION DES DEMANDES-

|                         |      |
|-------------------------|------|
| Présents et représentés | : 52 |
| Présents                | : 42 |
| Abstentions             | : 0  |
| Non participation       | : 0  |
| Suffrages Exprimés      | : 52 |
| Pour                    | : 52 |
| Contre                  | : 0  |

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,  
Reine MERGER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 02/04/2015  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)



**Aix en Provence**

LA VILLE

DGS Coordination Culture

Direction des musées et du Patrimoine Culturel- administration générale

**DEMANDE DE CREATION FICHE OPERATION INDIVIDUALISEE**

**CHAPELLE DE LA CONSOLATION, dite CHAPELLE DE L'HOPITAL**

Date & période de réalisation : 1<sup>er</sup> semestre 2015, durée globale des travaux estimée de 6 à 8 mois à compter de l'ordre de service prescrivant le début des travaux

| <b>Désignation de la dépense</b>      | <b>Estimations H.T.</b> | <b>Observations</b>   |
|---------------------------------------|-------------------------|---|
| Diagnostic préalable parvis et façade | 8000,00 €               | Marché T30151<br>Cf DCM 18/11/2013  |
| Maitrise d'oeuvre                     | 30 000,00 €             | 7,2 %   |
| Mission SPS                           | 15 000 ,00 €            |   |
| Mission contrôle technique            | 15 000,00 €             |   |
| Total services                        | 68 000,00 €             |   |
| Travaux                               |                         |   |
| Installation chantier                 | 7152,00                 | Cf annexe 2<br><br>coût prévisionnel résultant du diagnostic et de l'étude de maîtrise d'oeuvre |
| Façades Partie centrale               | 59094,00 €              |   |
| Portail de pierre                     | 17699,00 €              |   |
| Sculptures                            | 26475,00 €              |   |
| Vitraux                               | 6245,00 €               |   |
| Porte                                 | 8426,00 €               |   |
| Parvis                                | 154 921,00 €            |   |
| Intérieur                             | 133 309,00 €            |   |
| Imprévus                              | 19767,00 €              |   |
| Total travaux H.T                     | 433 088,00 €            |   |
| Total services + travaux H.T          | 501 088,00 €            |   |
| T.V.A services et travaux             | 100217,60 €             | Taux 20 %   |
| Total T.T.C                           | 601 305,60 €            |   |